

POUR ÊTRE PROTÉGÉS EN VERTU DE L'ASSURANCE VOYAGE DE SSQ GROUPE FINANCIER

Avant de partir en voyage, plusieurs assurés se questionnent souvent s'ils seront couverts par la protection d'assurance voyage de SSQ parce qu'ils ont de petits ou de plus graves problèmes de santé, ou encore parce que leur médication a récemment été modifiée.

Sachez d'abord, qu'il n'est pas toujours nécessaire que les assurés avisent SSQ avant leur départ s'ils sont en bonne santé. Pour être protégés en vertu de l'assurance voyage de SSQ, les assurés doivent s'assurer avant leur départ que leur état de santé est bon et stable. Une maladie ou une affection connue avant le départ doit être sous contrôle et ne doit pas s'être aggravée, avoir été l'objet d'une rechute ou d'une récurrence, être instable, être en phase terminale d'évolution ou être chronique et présenter des risques de dégradation ou de complications prévisibles pendant la durée du voyage.

En cas de doute, SSQ demande aux assurés de communiquer avec CanAssistance quelques semaines avant leur départ pour valider le tout. Volontairement, il n'est pas fait mention d'un délai ou d'un nombre de jours de stabilité dans les documents de l'assureur puisque chaque situation est différente et particulière. C'est CanAssistance qui fait l'évaluation des dossiers et qui informe les assurés. Pour communiquer avec CanAssistance avant le départ, voici les coordonnées :

- À partir du Canada ou des États-Unis : 1 800 465-2928
- Ailleurs dans le monde, à frais virés : 514 286-8412

Référence : Info-RACAR, volume 16, numéro 2

LE GROUPE VOYAGES CPFC : Une agence de voyages à votre service!

Nous désirons rappeler à nos membres les services offerts par Groupe Voyages CPFC, l'agence de voyages de l'ACCO.

- Rabais individuel ou de groupe pour les membres ;
- Aucuns frais de dossier;
- Consultation gratuite;
- Assurance accident de vol et transport public de 100 000 \$ gratuite;
- Protection financière garantie par le fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (OPC);
- Site de réservation en ligne : www.groupevoyagescpfc.com

Le Groupe Voyages CPFC est un organisme sans but lucratif regroupant plusieurs associations professionnelles de gestionnaires actifs et retraités. Misant sur la force de son imposant réseau, ce regroupement a été mis sur pied afin d'offrir des services complémentaires aux membres de l'ACCO et d'autres associations partenaires en matière de services de voyages et de congrès pour les groupes, ainsi que dans le domaine des produits et services touristiques individuels.

Le Groupe Voyages CPFC représente et vend les grandes compagnies aériennes, les grossistes en voyages, et les consolidateurs aériens à des tarifs des plus concurrentiels. Dans les faits, l'importance de son réseau lui permet de bénéficier de bons tarifs en plus d'offrir un service personnalisé.

Si vous désirez recevoir les spéciaux de la semaine, tous les mercredis, envoyez-nous votre courriel à l'adresse suivante info@groupevoyagescpfc.com, en indiquant dans l'objet : **Inscription**. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec Frédéric Maugourd, coordonnateur en produits de voyages aux coordonnées ci-après :

Groupe voyages CPFC
2430, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 1T2
Téléphone : 418-650-6464 ou 1-888-650-6464
fmaugourd@groupevoyagescpfc.com
www.groupevoyagescpfc.com
Heures d'ouverture: Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Membre du groupe Voyages en direct.

Membre ACTA et IATA

Détenteur d'un permis du Québec.

LA SAISON DES REER : Il n'est pas trop tard...

Vous n'avez pas encore cotisé à vos REER. Sachez qu'il n'est pas trop tard pour profiter des crédits d'impôt supplémentaires en choisissant le REER du Fonds de solidarité FTQ.

Le taux de rendement annuel * (Valeur de l'action 31,36 \$)

Il est intéressant de noter que pour chaque dollar investi, les actionnaires profitent de crédits d'impôt supplémentaires qui s'ajoutent aux avantages fiscaux auxquels ils ont déjà droit en cotisant à un REER. Cette économie peut atteindre un maximum de 1 500 \$ par année pour l'année d'imposition 2014 pour un investissement de 5 000 \$. À noter que les crédits d'impôt accordés au Fonds pour l'année d'imposition 2014 (soit jusqu'au 2 mars 2015) sont de 15 % au fédéral et de 15 % au provincial. Pour l'année d'imposition 2015, ils seront de 10 % au fédéral et de 15 % au provincial.

** Le rendement à l'actionnaire sur 12 mois au 30 novembre 2014 est de 7,4 %.*

Les raisons de choisir le Fonds de solidarité FTQ :

1. Le Fonds contribue à la croissance économique du Québec en investissant dans plus de 2 450 PME d'ici, dont certaines près de chez vous.
2. Le Fonds offre aux entreprises qui le souhaitent une formation économique.
3. Il travaille aussi à créer et à sauvegarder des dizaines de milliers d'emplois.
4. Son actif de 10,1 milliards de dollars en fait un partenaire solide et un acteur incontournable de notre économie.

Pour plus de détails à propos du REER du Fonds de solidarité FTQ, n'hésitez pas à consulter le site Internet www.fondsftq.com ainsi que le [dépliant promotionnel 2014-2015](#).